

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES (CoFin)

concernant le préavis de la Municipalité n° 15/2022 :

Réaménagement et stabilisation des berges du ruisseau du Polny et réhabilitation par gainage du collecteur d'eaux usées – Demande d'un crédit de construction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La CoFin, composée de Messieurs Michael Crottaz, François Puricelli, Guillaume Graf, Marco Caffaro, Yves Fauth, Erich Dürst, Nicolas Garoflid et votre président rapporteur, a étudié le préavis municipal no 15/2022 lors de sa séance du 10 mai 2022. Cyril Duruz a été excusé sans remplaçant.

M. Maurice Mischler, Municipal représentait la Municipalité.

Informations de M. Maurice Mischler, Municipal

M. Mischler rappelle que les berges du ruisseau sont en mauvais état et que les tubes du collecteur sont encombrés.

Discussion générale

Un commissaire s'interroge sur le besoin d'intervenir sur un ruisseau naturel qui traverse une forêt. M. Mischler indique que la décision d'intervenir se base sur des contraintes de sécurité notamment en vue d'éviter des crues. En outre, il y a une route dans la proximité.

Un autre commissaire demande qui décide pour de telles interventions. M. Mischler précise que ce genre de décision est du ressort du Service travaux et environnement.

Les diverses questions ayant reçu des réponses satisfaisantes, le président remercie M. Mischler.

Conclusion

Le Président propose de passer au vote.

C'est par 7 voix pour et une contre que la CoFin a accepté le préavis no 15/2022 tel que présenté et vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'en adopter les conclusions.

Epalinges, le 10 mai 2022



Sandy Warth
Président